

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

RÉDACTEUR : Jocelyne Deschaux

SERVICE : Médiad'Oc / SICD

DATE : 25 février 2025

OBJET : Modification de tarifs Médiad'Oc

Exposition du contexte

Médiad'Oc est le Centre régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) de l'Occitanie, qui travaille pour les agents des bibliothèques de la région (bibliothèques de l'ESR comme des collectivités territoriales) à la formation continue des agents, les préparations concours, et le diplôme d'auxiliaire de bibliothèques de l'Association des bibliothécaires français (ABF).

Stages payants « intra »

Dans le domaine de la formation continue, Médiad'Oc est appelé à concevoir et organiser des formations de type « Intra », c'est-à-dire à la demande des établissements pour, exclusivement, leurs agents. Ces stages « intra » n'entrent pas dans la convention qui lie Médiad'Oc et les différents établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche en Occitanie, et sont donc payants.

Le tarif de ces stages « intra » payants a été voté en conseil d'administration du 24 juin 2022 (délibération n°2022-034) et était spécifié ainsi :

« Tarifs des stages organisés sur mesure, à la demande d'un établissement »

*Un devis est établi sur la base d'un tarif allant de **120 € à 220 € l'heure**, soit pour une journée de 6 heures : de **720 € à 1 320 € la journée de formation** ».*

Aujourd'hui, le tarif demandé par les formateurs indépendants a augmenté, et il est nécessaire de relever le tarif des stages « intra » pour intégrer cette augmentation.

En effet, le travail de conception, programmation, organisation, mise en contact, etc. de Médiad'Oc doit être pris en compte en plus du coût du prestataire.

⇒ **Il est proposé d'établir le nouveau tarif de 150 € à 270 € l'heure, soit pour une journée de 6 heures : 900 € à 1 620 €.** (soit 25 % d'augmentation)

Formation ABF

Médiad'Oc assure, en collaboration avec l'antenne régionale de l'ABF, la formation Auxiliaire de bibliothèque qui court de septembre à juin de chaque année (candidatures et jury en mai juin). Le tarif (aligné sur le tarif ABF au niveau national) a été également voté en conseil d'administration du 24 juin 2022 (délibération n°2022-034) et était spécifié ainsi :

« Tarifs de la préparation au diplôme d'auxiliaire des bibliothèques

Les tarifs sont fixés par l'Association des Bibliothécaires de France.

- 1 000 € pour toute personne finançant sa formation à titre individuel, sans prise en charge par son employeur ou un organisme.

- 1500 € par personne dont le financement est pris en charge intégralement par son employeur ou un organisme.

Conformément aux dispositions prises par l'ABF, le financement peut être pris en charge intégralement ou partiellement par un employeur ou un organisme. Le restant de la somme dû est à la charge du candidat. Le coût de la formation est alors de 1 000 € ».

Or, au niveau national, le tarif de la formation en cas de co-financement, est désormais de 1 500 €.

⇒ **Il est proposé que, dans le cas d'un co-financement par une collectivité/ou un organisme et la personne, le tarif soit relevé à 1 500 €.**

Achat de matériel à l'usage des stagiaires pendant et après la formation

Dans certains cas de stages de formation continue, il s'avère nécessaire d'acheter du matériel pour chaque stagiaire, à utiliser lors de la formation, et qui restera, après la formation, à l'usage de chaque participant. A ce jour, il n'y a pas de tarif spécifique pour inclure l'achat de matériel que le stagiaire conserve.

⇒ **Il est proposé de prévoir un tarif spécifique pour achat de matériel à l'usage des personnes formées : 35 € à 70 €.**

Récapitulatif

	Tarif actuel	Nouveaux tarifs proposés
Stages intra	De 120 € à 220 € de l'heure, soit, pour une journée de 6 heures : 720 € à 1 320 €	150 € à 270 € de l'heure, soit pour une journée de 6 heures : 900 € à 1 620 € .
Formation ABF / co-financement	1 000 €	1 500 €
Achat de matériel à destination du stagiaire	/	35 à 70 €

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver les modifications et l'ajout à la tarification votée par délibération n°2022-034 du 24 juin 2022.

*_*_*_*_*